PCA - EPLEFPA de Tarn-et-Garonne

Plan de Continuité d'Activités

LEGTA-03janvier22-N°1

Date : à partir du 3 janvier 2022

Ce document fera l'objet d'une présentation en CoHS

Ce document présente la déclinaison spécifique au LEGTA de Montauban du Plan de Continuité d'activité de l'EPLEFPA de Tarn-et-Garonne ; les conditions générales du plan s'appliquent.
Ce plan fera l'objet d'une communication à chacun des usagers concernés, et plus globalement à l'ensemble de la communauté éducative via la conférence mail de l'EPL et l'ENT.

Mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activités

Cadre de reprise :

- Note de service G/SRH/SDDPRS/2021-635 du 18 août 2021 relative à l'organisation du travail de la « rentrée 2021 » au ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19

- Protocole sanitaire de l'enseignement agricole mis à jour le 3 janvier 2022

1 – Conditions Générales d'accueil des apprenants :

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les apprenants et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

• niveau 1 / niveau vert : accueil en présentiel de tous les apprenants
• niveau 2 / niveau jaune : accueil en présentiel de tous les apprenants
• niveau 3 / niveau orange : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire)
• niveau 4 / niveau rouge : hybridation systématique au lycée et pour les apprenants de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %

(voir p.8 pour les conditions spécifiques relatives à l'hybridation)

> Protocole de prise en charge des cas confirmés :

Il appartient aux personnels et aux responsables légaux des apprenants d'informer sans délai l'établissement des situations de cas confirmé.

L'apprenant ou le personnel cas confirmé ne doit pas se rendre dans l'établissement avant un délai de 5 à 10 jours.
L'isolement peut être levé à 7 jours ou à 5 jours selon le cas (voir ci-dessous) avec un résultat de test antigénique ou RT-PCR négatif et en l'absence de signe clinique d'infection depuis 48 heures :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Si l'apprenant ou le personnel a toujours de la fièvre au 5ème jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.

Pour les apprenants et personnels disposant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Cet isolement prend fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et que son résultat est négatif.

Pour les apprenants et les personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Cet isolement prend fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et que son résultat est négatif.

Le retour dans l'établissement se fait sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

En cas de survenue d'un cas confirmé infecté par le variant OMICRON, il convient de se référer aux consignes délivrées par l'agence régionale de santé locale.

> Protocole de prise en charge des cas « contact à risque »:

Il appartient à l'établissement de prévenir les responsables légaux des apprenants que le jeune en question est identifié comme « contact à risque ».

Les règles qui s'appliquent sont celles prévues par les doctrines pour l'isolement des cas de covid-19 et la quarantaine du ministère des solidarités et de la santé pour les personnes contacts de 12 ans et plus.

La conduite à tenir est différente selon le schéma vaccinal des apprenants.

L'apprenant doit respecter une quarantaine de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et réaliser un test immédiatement puis à l'issue de la période de 7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé sauf s'il justifie d'un schéma vaccinal complet (deux doses pour les 12-17 ans).
L'apprenant devra respecter l'obligation de dépistage immédiat par test antigénique ou test RT-PCR et réaliser des autotests à J2, J4.

Ces autotests seront délivrés gratuitement en pharmacie lors de la réalisation du premier test ou sur présentation d'un bon remis par le laboratoire ayant procédé au prélèvement.

Dans ces conditions, la quarantaine ne s'applique pas et l'apprenant peut poursuivre les cours en présence en veillant strictement au respect des gestes barrières.

Les responsables légaux devront attester sur l'honneur, dès le premier jour, que leur enfant remplit bien l'une de ces deux conditions et qu'il a réalisé un test négatif, pour permettre la poursuite des cours en présence.

> Matériel mis à disposition :

- Une signalétique de circulation est mise en place sur le site

- Des masques jetables sont mis à disposition pour les élèves de 4ème-3ème

- Pas de masque mis à disposition pour les autres classes : responsabilité des familles, ni pour les visiteurs extérieurs. Le port du masque est obligatoire sur le site (bâtiment + extérieurs) et dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Un total de 2 à 3 masques est demandé pour une journée de cours et un sac de congélation avec fermeture pour le stockage des masques en tissu.

- Il est demandé aux élèves de venir avec une petite bouteille d'eau

- Du gel hydro alcoolique est disposé dans les salles et lieux de passage

- Des masques jetables sont mis à disposition pour les personnels

> Emploi du temps :

Les emplois du temps sont susceptibles de changer chaque semaine et consultables sur les comptes ENT des parents et des apprenants.

Ils sont communiqués et validés au moins le vendredi de la semaine précédente.

> Application des gestes barrières :

> En amont, les élèves et les familles s'engagent à prendre leur température chez eux avant leur arrivée et à signaler à l'établissement tous symptômes liés au COVID-19 : toux, difficultés respiratoires, courbatures, grande fatigue, température à partir de 37,8°C….
En cas de symptômes, nous invitons les usagers à rester à leur domicile si c'est le cas en attendant les décisions des autorités sanitaires.

> Occupation des locaux :

Tous les locaux seront occupés avec des consignes spécifiques propres à chaque espace.

Le Foyer est ouvert avec l'organisation d'un système de Drive pour les achats au niveau du bar.

En annexe de ce document, le protocole de gestion des études en journée et le soir.

> Plan de circulation :

Les élèves qui ont cours au Bâtiment 14 ou au Bâtiment 24 et se rangent avant chaque bloc de 2 heures de cours dans les zones d'attente prévues pour leur classe tout en respectant la distanciation entre élève. (8h00, 10h05,13h15, 15h20)

L'entrée dans les bâtiments se fait de manière échelonnée sous la responsabilité des enseignants et selon le sens de circulation du bâtiment. A chaque pause, les groupes sortent de manière échelonnée et devront aller se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant de sortir du bâtiment.

Pendant les temps de pause, le service vie scolaire et les membres de la communauté éducative veilleront à ce que la distanciation entre élève et les gestes barrière soient respectés.

Plan de circulation et zone d'attentes:

Bâtiment 14

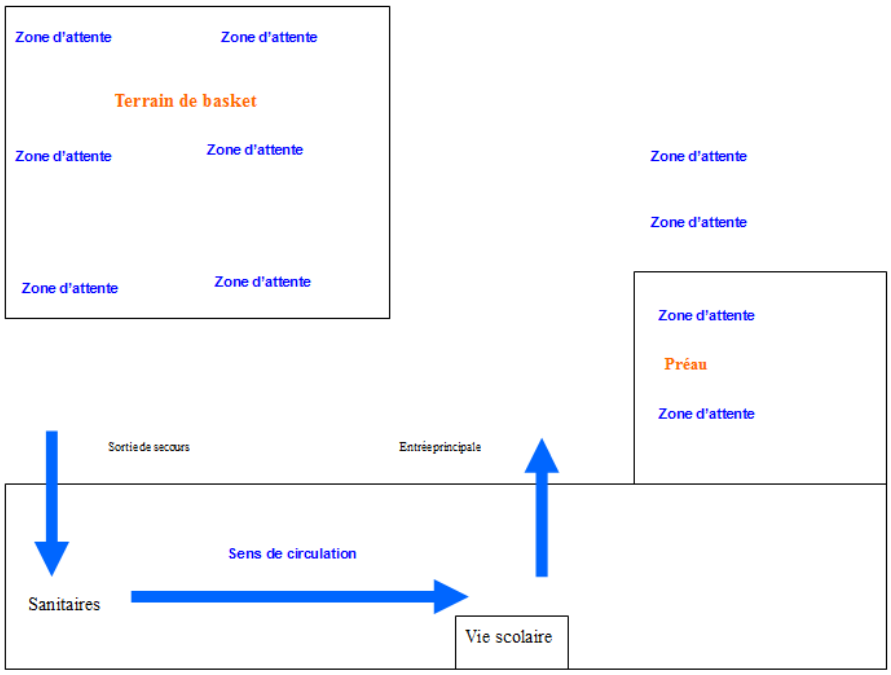

Bâtiment 14

Bâtiment 24

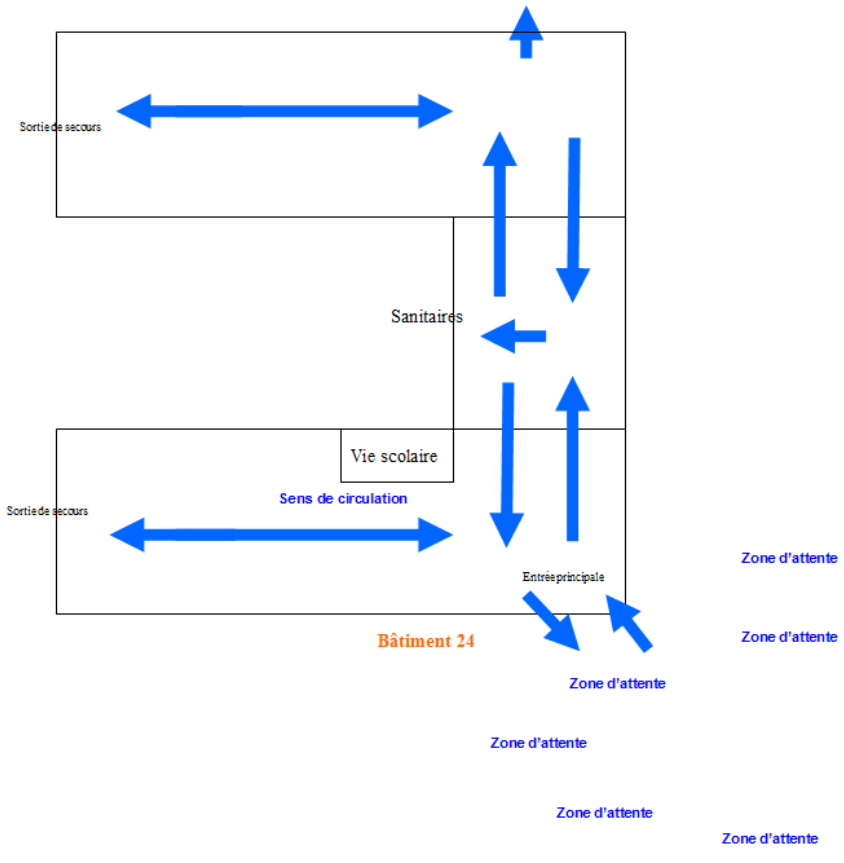

Bâtiment 24

> Rappel des mesures sanitaires en journée:

- Lavage mains 30 sec (entrée /retour récréation /avant et après repas/ toilettes /toux/éternuements /soir)
- Essuyer avec serviette en papier
- Port du masque
- Pas d'échange de matériel sauf si désinfection
- Proposition d'activités respectant la distanciation
- Cohérence arrivée élèves et enseignants, échelonnement de l'entrée des classes
- Portes ouvertes jusqu'à l'entrée de tous les élèves
- Limiter les déplacements
- Pas de collation / boisson en salle de classe
- Aération des classes 15 mn avant l'arrivée et à chaque pause

Service de restauration :

> Service du midi :

La capacité maximale du service de restauration est évaluée à 50 personnes maximum dans la salle de restauration

Le self sera mis à disposition en priorité pour les jeunes. Un ordre de passage est organisé et mis à l'affichage des classes.

L'entrée dans la salle du self se fera par la porte extérieure, passage qui prévoit un lavage de mains au préalable et le respect de l'ordre de passage sera assuré par le service vie scolaire.

Les emplois du temps seront organisés pour prévoir une fluidité dans le passage.

Les personnels ne pourront se restaurer dans l'espace du self que s'il reste des places non occupées par les apprenants.

> Internat :

L'organisation des effectifs à l'internat doit prévoir une limitation du brassage.
Les chambres sont attribuées entre apprenants d'un même groupe.

Les temps collectifs sont limités.

Un planning d'utilisation des douches est mis en place par les assistants d'éducation.

Une prise de température des apprenants est prévue tous les matins à l'internat.

Une tolérance est accordée aux élèves à ne pas porter le masque dans leur chambre.

4 chambres « COVID » sont mises en place dans les internats afin de faciliter l'isolement d'apprenants positifs.

> Assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels :

Pour entraver les contaminations, l'établissement s'organise pour fournir un espace de travail le plus sain possible et procède si besoin aux adaptations nécessaires

Désinfection :

- Ensemble des locaux (sanitaires, espaces communs, salles de classe) avant l'accueil le matin de 6h à 8h avec aération des salles et en fin d'après-midi après le départ des élèves
- Sanitaires, tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs...
- Zones de contact et matériels pédagogiques, plusieurs fois par jour assuré par les enseignants

EPS :

Les cours d'EPS ainsi que les activités d'UNSS sont organisés dans le respect des gestes barrières.

Niveau 1 / niveau vert : Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.

Niveau 2 / niveau jaune : Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. Toutefois, lorsque la pratique est en intérieur les sports de contact ne peuvent être pratiqués et une
distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

Niveau 3 / niveau orange : Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque la pratiques en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations.) seules les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation sont autorisées.

Niveau 4 / niveau rouge : Les activités physiques et sportives sont autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres.
Elles sont suspendues en intérieur.

S'agissant des activités aquatiques, elles demeurent possibles et organisées dans le respect d'une distanciation adaptée.

D'autres consignes s'appliquent pour l'établissement :
- Tenue déjà portée pour le sport (pas de changement de tenue)
- Pas de partage du matériel sport sauf si désinfection systématique
- Prendre sa propre bouteille / et éventuellement une serviette de plage selon les demandes des enseignants

A compter du lundi 3 janvier 2022, il est vivement recommandé de prioriser les activités physiques et sportives en extérieur. Lorsque la pratique en extérieur est impossible, des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation sont à privilégier.

> Stages :

Les périodes de stages sont maintenues.
En cas d'incapacité pour un élève à se rendre sur la structure de stage, la famille/l'élève doit en alerter l'enseignant référent et l'établissement.
Un travail personnel spécifique sera demandé alors aux élèves pendant la période de stage.

Les sorties scolaires ponctuelles devront être validées par le chef d'établissement et se feront sous réserve d'une convention à mettre en place avec la structure d'accueil. (Convention visite d'information accompagnée par l'avenant COVID19)

Les personnes exerçant leur activité en établissement de santé ou dans un établissement médico-social ou dans un établissement social rattaché à un établissement de santé ainsi que les étudiants en santé ont obligation de vaccination contre la Covid-19.

Les élèves en stage ont les mêmes obligations que les salariés et bénévoles exerçant au sein des établissements de santé et donc sont soumis à l'obligation vaccinale. Toutefois, s'agissant des apprenants de moins de 17 ans soumis à une telle obligation vaccinale, ces derniers bénéficient d'un schéma vaccinal complet dès lors qu'ils se sont vu administrer deux doses. Dans l'attente de l'avis des autorités sanitaires relatif à l'administration pour cette population d'une troisième dose, ces élèves n'y sont pas soumis.

> En cas d'alerte incendie :

- Le plan de rangement des classes sur le site respectera le protocole
- Les portes coupe-feu resteront fermées
- Un personnel de direction donnera le signal de reprise des activités

> Accueil physique des familles de nos apprenants :

Les familles sont invitées à déposer leurs enfants devant l'entrée de l'établissement et ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
Les familles qui souhaitent pénétrer dans l'établissement sont amenées à se garer sur le parking situé devant le bâtiment 24 (Bâtiment BTS) et impérativement se signaler au poste d'accueil situé à l'entrée du Bâtiment 14 ou à l'administration en signant le registre de sécurité.

Un personnel de l'établissement veillera à ce que le/les parent(s) soient sensibilisés aux mesures mises en place.

> Rencontre parents-professeurs, réunion avec les parents :

Une organisation sous forme de visioconférence est à privilégier pour les rencontres avec les parents ou les réunions à l'attention des parents.
Les modalités d'organisation seront communiquées aux parents avant chaque temps d'échange.

> Référents COVID :

- Mme LOUIS (directrice EPLEFPA de Tarn-et-Garonne)
- Mme TEMPIER (infirmière) / Mme FOUILHAC (en remplacement de Mme Tempier)

> Dispositif d'alerte interne :

Le dispositif d'alerte interne est déclenché lorsque le chef d'établissement a connaissance d'un cas confirmé de COVID-19 concernant un apprenant, un agent ou une personne ayant fréquenté l'établissement.
Les détails du dispositif sont présentés dans l'annexe du Plan de l'EPLEFPA.

> Recensement des personnes à risque :

L'infirmière de l'établissement est la personne référente pour recenser toutes les personnes à risque.

Communication avec les usagers :

>Fil info COVID sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) pour toutes informations mises à jour, à consulter régulièrement

La plateforme TousCaps (https://touscaps.fr) et en particulier le module dédié aux gestes barrières constitue un outil complémentaire à disposition pour les personnels et les apprenants

>Communication avec les apprenants :

L'ENT pour l'envoi de messages et communication avec les personnels de l'établissement.

> Pronote

> Accueil et information à l'attention des familles :

La communication avec les familles se fera prioritairement par mail (vs-legta.montauban@educagri.fr), ENT ou par téléphone en relation avec les personnels de l'établissement.

En cas d'urgence, le standard de l'établissement (05.63.21.23.23) est joignable de 8hà 12h et de 13h30 à 17h30. En dehors de ces créneaux horaires, le numéro du téléphone de sécurité est joignable à toute heure (06-18-18-40-34).

2- Continuité pédagogique en cas d'hybridation

Principes d'accueil des classes et des apprenants :

Voici les principes à retenir pour l'accueil des classes par ordre de priorité :

> Priorité 1 : La présence des classes de $4^{ème}$, $3^{ème}$ se fait en présentiel à temps plein.

> Priorité 2 : La présence des autres classes se fait en classe entière une semaine sur deux

> Priorité 3 : Le rythme de présence se fait selon le calendrier Q1/Q2 établi en début d'année et en fonction des filières des classes (filière service, BTS, filière générale et technologique)

> Priorité 4 : Donner une priorité d'accueil aux classes qui sont sujettes à du décrochage scolaire

Choix des classes accueillies

Dès la mise en place de l'hybridation, les classes seront présentes de la manière suivante :

En Q1 : $4^{ème}$ – $3^{ème}$ – 2^{nde} Gt-A – 2^{nde} Gt-B – $1^{ère}$ STAV, Term STAV, $1^{ère}$ G, Term G

En Q2 : $4^{ème}$ - $3^{ème}$ – 2^{nde} pro SAPAT – $1^{ère}$ pro SAPAT – Term Pro SAPAT – BTS 1 – BTS 2

Réattribution des salles de classe :

Classe	Effectif max	Salle	Taille de la salle (en m²)
4ème	17	17	51
3ème	23	16	58
2nde GT A	28	24	58
2nde GT B	28	10	70
2nde SAPAT	32	10	70
1ère G	16	48	58
1ère STAV	26	43	58
1ère SAPAT	31	24	58
Term G	18	42	58
Term STAV	20	47	58
Term SAPAT	32	50	57
BTS 1 TC	15	48	58
BTS 1 PH	5	49	36
BTS 1 tronc commun	20	48	58
BTS2 TC	9	43	58
BTS2 PH	8	47	58
BTS2 tronc commun	17	47	58

En jaune les groupes qui changent de salle compte-tenu de leurs salles habituelles.

Dispositifs de continuité pédagogique pour les élèves en distanciel :

- Pronote : diffusion des supports de cours, de liens pouvant aider les élèves, des consignes et du travail demandé
- Cours en visioconférence dans la mesure du possible
- Mise à disposition de supports de cours sur Pearltrees (accessible depuis l'ENT)
- Accompagnement Personnalisé : Mise en place de créneaux spécifiques d'accompagnements en visioconférence à hauteur de 2 heures par classe pour soutien des élèves en difficulté
- Suivi des élèves par les référents vie scolaire.

Evaluation :

- L'évaluation est laissée à l'appréciation de chaque enseignant en fonction du rythme des apprentissages.

ANNEXE 1 - FICHE D'ACTIVITE LABORATOIRES

TP Bio/Physique :

Utilisation labo 40, 41 , 44 et 45 du Bat BTS

Déroulement séance :

- Fenêtres ouvertes
- 12 élèves maximum
- Lavage des mains avant l'entrée au labo donc passage obligatoire au sanitaire.
- Entrée un par un avec leur blouse, leur masque et leurs crayons individuels ; leur sac seront laissés dans leur salle de cours.
- Paillasse individuelle : TP individuel.
- Friction hydro alcoolique une fois installé à la paillasse
- Déplacement interdit au sein du Labo.
- Compte rendu numérique (à envoyer à l'enseignant)
- Friction hydro alcoolique avant sortie du Labo
- Sortie du labo un par un.

Les manipulations nécessitant une hotte seront uniquement réalisées par l'enseignant ou le technicien.

Pour le technicien :

Avant chaque TP :
- désinfection paillasse et chaises
- Produits chimiques et matériels sur chaque table
- Papier prédécoupé
- Mettre gel hydro alcoolique à l'entrée du labo.

Après chaque TP :
- nettoyage et désinfection du matériel,
- désinfection paillasse et chaises
- Aération de la salle

ANNEXE 2 - FICHE D'ACTIVITE VIE SCOLAIRE

> Organisation du service vie scolaire :

Locaux utilisés : B14, B24, self, cours

Redéfinition des postes :

- **Le matin :**

- 1 AE au portail
- 1 AE dans la cour (gestion distanciation sociale) en lien avec les enseignants.

- **Pendant la journée :**

Gestion des intercours et pauses :

- 1 AE dans les couloirs pour gestion des circulations
- 1 AE dans la cour pour respect des mesures barrières

Sens de circulation unique dans les bâtiments :

Entrée et sortie distinctes avec désinfection systématique à l'entrée et à la sortie de chaque bâtiment.

Entrée au B14 par l'issue de secours > lavage main (sanitaires) puis accès à la salle de cours. Sortie entrée principale (Gel Hydroalcoolique).

Entrée au B24 par l'entrée principale > lavage main (sanitaires) puis accès à la salle de cours. Sortie entrée principale (Gel Hydroalcoolique)

EDT organisés si possible par bloc de 2h
Le foyer reste fermé

Pas de sortie aux toilettes durant les cours (sauf cas urgents).

Accès aux sanitaires durant les pauses de 10h, 12h-13h20 et de 15h10 à 15h25.

Aucun accès aux élèves dans le bureau des assistants d'éducation.

Reprise des cours, en classe uniquement, dans la même salle avec les enseignants respectifs pour mise au point sur l'avancée des cours dans le cadre de la continuité pédagogique.

Recours à l'infirmerie contrôlé (protocole). Si cas suspects, mesures prises (protocole).

Restauration : organisation du service en fonction des dispositions sanitaires et des élèves présents.
Fin de journée : Photocopie des cours en lien avec le service vie scolaire et les enseignants puis mise en ligne sur le portail de l'ENT pour les élèves qui sont en distanciel

Ouverture de la salle d'étude : une classe maximum en étude, les autres élèves dans la cour dans la mesure où ils n'ont pas cours (aération de la salle après chaque heure d'étude)
Les emplois du temps seront aménagés de sorte à éviter au maximum les temps d'étude.

ANNEXE 3 - POINTS DE VIGILANCE - A RAPPELER PAR LES INTERVENANTS

- Respect de la distanciation – Affichage : Distanciation sociale

- Port du masque

- Lavage régulier des mains : avant et après toilettes, avant de manger, avant de entrer en classe (ou gel), intercours (décalés) – Affichage : Hygiène des mains

- Gestion du matériel pédagogique : pas d'échanges, nettoyage, désinfection

ANNEXE 4 - FICHE D'ACTIVITE SALLES INFORMATIQUES

TP Bio/Physique :

Propositions pour la reprise des TP Informatiques

Utilisation salle 46 du Bat BTS, CDI Info, CDR, Kiosque

Déroulement séance :
- Fenêtres ouvertes
- 16 élèves maximum (en fonction de la configuration et de la capacité d'accueil de chaque salle)
- Espacer les élèves autant que possible
- Lavage des mains avant l'entrée en salle donc passage obligatoire au sanitaire
- Entrée un par un avec leur masque
- Friction hydro alcoolique une fois installé au poste de travail
- Déplacement interdit au sein de la salle
- Compte rendu numérique (à envoyer à l'enseignant)
- Friction hydro alcoolique avant sortie de la salle
- Sortie de la salle un par un

Pour l'enseignant :

Avant chaque séance :
- désinfection clavier, souris et chaises
- Mettre gel hydro alcoolique à l'entrée de la salle.

Après chaque séance :
- nettoyage et désinfection du matériel,
- désinfection poste de travail et chaises
- Aération de la salle

À la demande :
Remplacement protection cellophane des claviers
Utilisation du virucide (attention il ne faut pas l'essuyer)